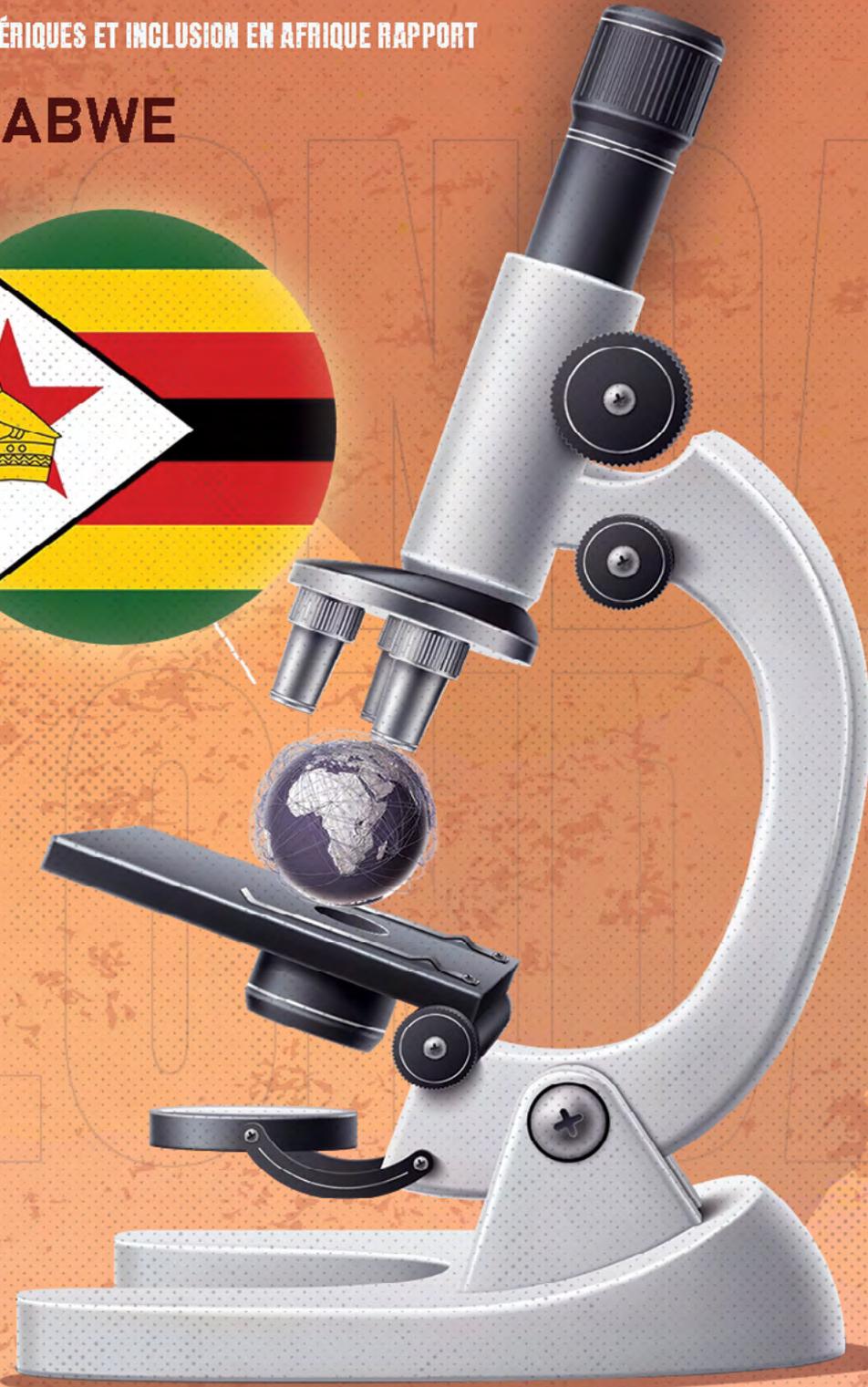


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION EN AFRIQUE RAPPORT

ZIMBABWE



LONDA

Rapport 2022 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Publié par Paradigm Initiative
374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org

Publié en avril 2023

Rapport produit par Paradigm Initiative
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniyi

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme à condition que les éditeurs en soient dûment crédités et que le travail soit présenté sans aucune distorsion.

Copyright © 2023 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

ISBN: ISBN: 978-978-797-8980-8

Zimbabwe



► Résumé exécutif

Ce rapport est un aperçu de l'état des droits numériques au Zimbabwe. Il met en évidence l'incidence des perturbations de l'Internet au Zimbabwe et soulève des inquiétudes quant à l'action de l'État visant les médias et aux sanctions pénales draconiennes prévues par la loi sur la protection des données et du cyberspace [chapitre 12.07] et la loi de 2004 sur le droit pénal (codification et réforme), utilisées pour réduire l'espace civique en ligne. Le gouvernement a lancé un projet de règlement sur la protection des données et du cyberspace afin de rendre opérationnels certains articles de la loi sur la protection des données et du cyberspace [chapitre 12.07] (CDPA). Le gouvernement a lancé plusieurs centres d'information communautaires afin d'améliorer l'accès à Internet et la culture numérique dans les zones mal desservies du pays. ECONET a été le premier opérateur de réseau mobile à lancer la 5G.

La Commission des services judiciaires a mis en service le système de gestion électronique intégrée des dossiers (IECMS) en février 2022 et a déployé des tribunaux virtuels au cours de l'année, une étape positive pour faire progresser l'accès à la justice. Les informations recueillies auprès de plusieurs organisations de la société civile, des médias et des représentants du gouvernement ont montré des inquiétudes quant à la montée de la désinformation à l'approche des élections présidentielles de 2023, signalant des niveaux élevés d'intolérance politique. En outre, un aperçu du Fonds pour le service universel et les points forts des priorités du gouvernement en matière d'intelligence artificielle et de technologies émergentes sont présentés.

Le rapport se termine par des recommandations clés à l'intention du gouvernement afin de garantir le respect de ses obligations en matière de droits de l'homme telles que prescrites par la Constitution du Zimbabwe et les principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Le rapport appelle à la promotion de la liberté d'expression, de la vie privée, de la liberté d'Internet et de l'accès numérique pour les communautés marginalisées. Un appel est lancé aux médias et aux citoyens pour qu'ils fassent preuve de plus d'éthique, de tolérance et de diligence afin d'éviter de diffuser des informations erronées et de propager des discours de haine. Le secteur privé est invité à combler le fossé en garantissant un accès abordable à l'Internet, tandis que la Commission zimbabwéenne des droits de l'homme est invitée à continuer à réclamer un environnement respectueux des droits en ligne.

Le Zimbabwe est un pays d'Afrique australe avec une



Introduction

population de 15 420 701¹. Le produit intérieur brut (PIB) du Zimbabwe en 2021 s'élevait à 28,37 alors qu'en 2018 il était de 38,16 montrant un déclin du bien-être économique du pays.² Avec une économie de plus en plus difficile en 2022, la croissance des TIC a été retardée rendant plus maigre l'argent disponible pour les individus pour accéder aux technologies numériques telles que les smartphones. Il en est résulté une fracture numérique croissante, dans le contexte de la première stratégie nationale de développement (NDS1), qui vise notamment à assurer la croissance des TIC au Zimbabwe d'ici à 2025.³ La Constitution du Zimbabwe (la Constitution) prévoit les droits et libertés fondamentaux au chapitre 4. La Constitution ne fait pas spécifiquement référence aux droits numériques mais garantit l'égalité, la vie privée, la liberté d'expression, l'accès à l'information et à l'éducation dans les sections 56, 57, 61, 62 et 75 respectivement.

4

Les Nations unies ont clairement indiqué que les droits hors ligne doivent être protégés en ligne.⁵ Tous les droits protégés par la Constitution au Zimbabwe doivent être également garantis en ligne, le cas échéant. Par exemple, lorsqu'il y a des violations de données en ligne, il s'agit d'une violation de la vie privée et lorsque l'accès numérique est entravé pour certains segments de la population, il s'agit d'une violation de l'égalité. Dans cette optique, la liberté de l'internet ou les droits numériques sont tout simplement des droits de l'homme.

Le Zimbabwe n'a pas encore ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (Convention de Malabo) adoptée par l'Union africaine le 27 juin 2014, un manque de respect d'un traité africain qui guide les États sur la manière de faire face aux risques et aux dangers liés à l'utilisation des données électroniques et aux cybercrimes.⁶ Pourtant, le Zimbabwe est un État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine) qui prévoient la liberté d'expression dans leurs articles 19 et 9 respectivement.

¹ Worldometer «Zimbabwe Population» <https://www.worldometers.info/world-population/zimbabwe-population/> (consulté le 30 décembre 2022).

² Banque mondiale «PIB courant (US\$)» <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=ZW> (consulté le 30 décembre 2022).

³ National Development Strategy 1 (2021-2025) para 558 https://www.veritaszim.net/sites/veritas_d/files/NDS.pdf (consulté le 30 décembre 2022).

⁴ Loi de 2013 portant modification de la Constitution du Zimbabwe (n° 20) (la Constitution). Voir les sections 56, 57, 61, 62 et 75 qui prévoient l'égalité, la vie privée, la liberté d'expression, l'accès à l'information et l'éducation. <https://www.veritaszim.net/node/6030> (consulté le 30 décembre 2022).

⁵ Nations unies A/HRC/32/L.20 «La promotion, la protection et la jouissance des droits de l'homme sur Internet» <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F32%2FL.20&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False> (consulté le 30 décembre 2022).

⁶ Voir le préambule de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles.

Analyse par Pays



LIBERTÉ DE L'INTERNET

ACCÈS À L'INTERNET ET PERTURBATIONS

Le Zimbabwe a un mauvais bilan en matière de perturbations de l'Internet, une réputation caractérisée par la coupure flagrante de l'Internet vécue en janvier 2019⁷ à la suite de l'action de protestation contre la hausse du prix du carburant et d'autres tendances d'étranglement avant des manifestations et des événements politiques prévus. En 2022, une perturbation d'Internet a été enregistrée entravant la libre circulation de

l'information, violant la liberté d'expression et l'accès à l'information. Au Zimbabwe, de nombreux utilisateurs ont été victimes de l'étranglement de l'Internet le dimanche 20 février 2022, lors d'un rassemblement du parti d'opposition politique à Harare. L'incident visait à interférer avec la diffusion en direct du rassemblement du Dimanche Jaune par le parti d'opposition, la Coalition des citoyens pour le changement.⁸

D'autres perturbations de l'accès à Internet ont été provoquées par les opérateurs de réseaux mobiles. En février 2022, les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) ont exprimé leurs inquiétudes quant à la nouvelle taxe d'accise de 10 % sur tous les services Internet. Des FAI comme ZOL ont annoncé cette augmentation à leurs clients.⁹ Cette augmentation réglementaire sur les FAI a eu un impact négatif car le coût des données a augmenté. Un forfait wifi privé ECONET de 5 Go coûte \$8,04, tandis qu'un forfait de 10 Go coûte \$12,06.¹⁰ Ce coût est prohibitif pour les personnes à faible revenu dans un contexte économique difficile.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉS DES MÉDIAS

Le Zimbabwe a reculé dans le classement mondial de la liberté de la presse, passant de 126 sur 180 en 2020, à 130 sur 180 en 2021, puis à 137 sur 180 en 2022, ce qui témoigne d'un recul en termes de liberté des médias.¹¹ Alors que la liberté d'expression et la liberté des médias sont garanties par la section 61 de la Constitution, la loi de 2004 sur le droit pénal (codification et réforme) (le Code pénal)¹² contient des dispositions qui menacent le droit garanti par la Constitution. L'article 33 (2) du Code pénal prévoit le délit de sappe de l'autorité ou d'insulte au président, stipulant qu'une condamnation suivra toute personne qui fait publiquement, illégalement et intentionnellement ce qui suit:

- a) fait une déclaration sur ou concernant le

⁷ Access Now «Zimbabwe orders a three-day, country-wide Internet shutdown» <https://www.accessnow.org/zimbabwe-orders-a-three-day-country-wide-Internet-shutdown/> (consulté le 30 décembre 2022).

⁸ Netblocks «Internet slowdown limits coverage of Zimbabwe opposition rally» <https://netblocks.org/reports/Internet-slowdown-limits-coverage-of-zimbabwe-opposition-rally-oy9Ykoy3> (consulté le 30 décembre 2022).

⁹ IT Web «Internet costs increase in Zimbabwe as ISPs hit with new tax» <https://itweb.africa/content/rW1xL759kp07Rk6m> et TechZim «ZOL to start charging 10% tax on Internet packages next month!» <https://www.techzim.co.zw/2022/02/zol-to-start-charging-10-tax-on-internet-packages-next-month/> (consulté le 15 janvier 2023).

¹⁰ Econet «Private Wi-fi Bundle» <https://www.econet.co.zw/services/bundles/Smart-USD-Bundle> (consulté le 15 janvier 2023).

président ou un président en exercice en sachant ou en réalisant qu'il y a un risque réel ou une possibilité que la déclaration soit fautive et qu'elle puisse engendrer des sentiments d'hostilité envers le président ou un président en exercice ou provoquer la haine, le mépris ou le ridicule à leur égard, que ce soit en personne ou en ce qui concerne la fonction de président; ou

- b) fait des déclarations injurieuses, indécentes ou obscènes sur ou concernant le Président ou un Président en exercice, que ce soit à l'égard du Président lui-même ou de sa fonction.



La peine encourue pour avoir porté atteinte à

l'autorité du Président ou l'avoir insulté est une amende n'excédant pas le niveau six (Zw\$30000)¹³ ou une peine de prison n'excédant pas un an ou les deux. Cette disposition a été utilisée à plusieurs reprises en 2022 pour procéder à des arrestations pour des propos tenus hors ligne et en ligne.

Tinashe Evans Wille, de Bindura, a été arrêté le 13 octobre 2022 pour avoir prétendument crié au parti au pouvoir, la ZANU PF, les mots «Pasi ne ZANU PF, Mhangagwa imbwa», qui se traduisent par «A bas la ZANU PF, Mhangagwa est un chien».¹⁴ Le rédacteur en chef de ZimLive, Mduduzi Mathuthu, a également été arrêté et inculpé pour avoir prétendument porté atteinte à l'autorité du président dans un tweet qui faisait suite à l'annonce faite le 17 mai 2022 par le président Emmerson Mnangagwa selon laquelle le gouvernement suspendait les prêts des banques. Le tweet en question se lisait comme suit :

«Je crois savoir que Mnangagwa était à Glen Lorne en train de boire quand il a été appelé pour lire ce discours et que Mthuli Ncube et John Mangudya n'ont appris la suspension des prêts bancaires que lorsqu'on leur a montré le discours. Le travail d'un certain département d'économie du CIO.»¹⁵

En novembre 2022, Edith Mupondi, une enseignante, a été accusée d'avoir enfreint la section 88(b) de la Loi sur les Postes et Télécommunications [Chapitre 12:05] pour avoir prétendument envoyé, par téléphone, un message qu'elle savait être faux dans le but de causer de l'ennui, de l'inconfort ou de l'anxiété inutile à toute personne, une disposition trop large et limitant déraisonnablement la liberté d'expression. Les allégations étaient qu'elle avait envoyé un message à un groupe Whatsapp, traduit comme suit : «Au lycée Epworth, M. Muzondo, M. Mudzengere et Mme Sithole, veuillez nous respecter en restant chez vous. Vous vous battez contre des personnes qui réclament le paiement de meilleurs salaires pour les enseignants.»¹⁶

Le Cyber and Protection des données Act (CDPA), [Chapitre 12:07]¹⁷ est une loi du Zimbabwe promulguée en décembre 2021, alors que l'on

¹¹ RSF «Index» <https://rsf.org/en/index> (consulté le 2 janvier 2023).

¹² Loi sur le droit pénal (codification et réforme) (chapitre 9:23), 2004 <https://www.veritaszim.net/node/225> (consulté le 31 décembre 2022).

¹³ Statutory Instrument 209 of 2021, une amende de niveau 6 est de 30 000 dollars zimbabwéens (USD).

¹⁴ 263 Chat « Police Arrests Bindura Man For Insulting ED » <https://www.263chat.com/police-arrests-bindura-man-charged-with-insulting-ed/> (consulté le 31 décembre 2022).

¹⁵ CITE «ZimLive editor arrested for 'insulting' President Mnangagwa» <https://cite.org.zw/zimlive-editor-arrested-for-insulting-president-mnangagwa/> (consulté le 31 décembre 2022).

¹⁶ Zim Morning Post «Teacher arrested over decrying poor pay on WhatsApp» <https://www.zimorningpost.com/teacher-arrested-over-decrying-poor-pay-on-whatsapp/> (consulté le 11 janvier 2023).

¹⁷ Loi sur la cyberprotection et la protection des données, (Chapitre 12:07) <https://www.veritaszim.net/node/5522#:~:text=Act%20as%20gazetted%20with%20correct,in%20GN%20491%2F2022.%5D&text=ENACTED%20by%20the%20Parlement%20and%20the%20President%20of%20Zimbabwe.&text=This%20Act%20may%20be%20cited,%5BChapter%2012%3A07%5D> (consulté le 29 décembre 2022).

craignait qu'elle ne soit utilisée pour réprimer les médias. Les premiers journalistes à être victimes de cette loi qui modifie le Code pénal sont deux journalistes, Wisdom Mdzungairi et Desmond Chingarande, de News Day, un journal national. Ils ont été arrêtés le 3 août 2022 pour avoir prétendument partagé de faux messages de données.

Ils ont été accusés d'avoir enfreint la section 164C du Code pénal, telle que modifiée par la CDPA, qui concerne la publication de faux messages de données dans l'intention de causer un préjudice. Cette infraction viole la liberté d'expression prévue par la section 61 de la Constitution, les articles 19 et 9 du PIDCP et la Charte africaine.

De même, la section 14 de l'instrument statutaire 83 de 2020 (S.I 83) criminalise la publication mensongère d'informations sur tout agent public, fonctionnaire ou agent d'exécution impliqué dans l'application ou la mise en œuvre du verrouillage national ou tout particulier qui a pour effet de porter préjudice à la mise en œuvre du verrouillage national avec une sanction pénale draconienne ne dépassant pas une amende de niveau 14 ou 20 ans d'emprisonnement.¹⁸

Il est établi que la criminalisation des fausses nouvelles est un affront à la liberté d'expression.¹⁹ La Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples guide les États sur la manière de se conformer à leurs obligations en vertu de l'article 9 de la Charte africaine et du principe 22, qui mentionne spécifiquement que les États doivent abroger les lois qui criminalisent la sédition, l'insulte et la publication de fausses nouvelles.

DÉSINFORMATION ET DISCOURS DE HAINE

Les informations recueillies auprès de plusieurs acteurs de la société civile et des médias au Zimbabwe par le biais d'un questionnaire déployé ont révélé que la désinformation est un sujet de

préoccupation au Zimbabwe. Le niveau de tolérance politique était très bas, avec une augmentation des discours de haine sur les plateformes de médias en ligne et grand public. Le 12 août 2022, la Commission des droits de l'homme du Zimbabwe a condamné les discours haineux des acteurs politiques indisciplinés, appelant au respect et à la tolérance des opinions et des intérêts politiques divergents.²⁰

VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE

La CDPA prévoit la protection des données personnelles, ce qui est idéalement adéquat pour préserver la vie privée en ligne. Cependant, cette même loi, dans la mesure où elle modifie certaines dispositions du Code pénal, peut être utilisée de manière arbitraire pour violer ce droit sous couvert de traiter la cybersécurité.²¹ Il est nécessaire que les agents de sécurité de l'État aient une meilleure appréciation de la nécessité de donner la priorité à la vie privée et de ne la limiter que dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme.

Le ministre de l'Intérieur et du Patrimoine culturel, M. Kazembe Kazembe, a participé à l'Exposition internationale pour la sécurité nationale et la résilience aux Émirats arabes unis du 10 au 12 octobre 2022 dans le but d'apprendre comment renforcer la sécurité nationale.²² Certains craignent que cette mission ne soit motivée par la volonté du gouvernement d'accroître la surveillance, notamment dans le cadre des prochaines élections présidentielles de 2023.²³

LA GOUVERNANCE DES DONNÉES AU ZIMBABWE

PROTECTION DES DONNÉES

Le 3 décembre 2021, le Zimbabwe a promulgué une loi sur la protection des données intitulée Protection des données Act (DPA). Le 11 mars 2022, le titre a été modifié pour devenir le Cyber and Protection des données Act (CDPA), [Chapitre 12:07].²⁴ L'objectif de la CDPA est de renforcer

¹⁸ Statutory Instrument 83 of 2020 (S.I 83) <https://www.veritaszim.net/node/4046> (consulté le 30 décembre 2022). L'article 14 se lit comme suit :

«Pour éviter toute ambiguïté, toute personne qui publie ou communique de fausses nouvelles sur un agent public, un fonctionnaire ou un agent d'exécution participant à l'application ou à la mise en œuvre du verrouillage national en sa qualité de tel, ou sur un particulier, ayant pour effet de porter préjudice à l'application du verrouillage national par l'État, est passible de poursuites en vertu de l'article 31 du code pénal («Publication ou communication de fausses déclarations préjudiciables à l'État») et passible de la peine qui y est prévue, c'est-à-dire d'une fin ne pouvant atteindre ou dépasser le niveau quatorze ou d'une peine d'emprisonnement ne dépassant pas vingt ans ou des deux.»

¹⁹ Cette référence est également faite dans le rapport Londa Zimbabwe 2021 de Paradigm Initiative <https://paradigmhq.org/report/londa-digital-rights-and-inclusion-annual-report-2021-zimbabwe/> (consulté le 30 décembre 2022).

²⁰ Veritas Commissions Watch 6/2022 <https://www.veritaszim.net/node/5868> (consulté le 2 janvier 2023).

²¹ Voir la loi sur la protection des cyber et des données, (chapitre 12:07) <https://www.veritaszim.net/node/5522#:~:text=Act%20as%20gazetted%20with%20correct,in%20GN%20491%2F2022.%5D&text=ENACTED%20by%20the%20Parlement%20and%20the%20President%20of%20Zimbabwe.&text=This%20Act%20may%20be%20cited,%5BChapter%2012%3A07%5D> (consulté le 29 décembre 2022).

la cybersécurité afin d'instaurer la confiance dans l'utilisation sécurisée des technologies de l'information et de la communication par les responsables du traitement des données, leurs représentants et les personnes concernées. Il convient de noter que la DPA adoptée le 3 décembre 2021 avait un objectif formulé différemment, à savoir renforcer la protection des données afin d'instaurer la confiance dans l'utilisation sécurisée des technologies de l'information et de la communication par les responsables du traitement des données, leurs représentants et les personnes concernées.

L'objectif du CDPA suggère que la priorité est donnée à la cybersécurité plutôt qu'à la protection des données et reflète de manière



suggestive l'attitude du gouvernement à l'égard de la répression des groupes vulnérables tels que les médias et les défenseurs des droits de

l'homme lorsqu'ils s'expriment en ligne. La CDPA actuellement en vigueur donne l'impression qu'elle traite de la cybercriminalité alors qu'en réalité, elle traite principalement de la protection des données, de sorte que le titre original de la loi est suffisant. La CDPA modifie la loi sur l'interception des communications [chapitre 11:20], 2007²⁵ et modifie le code pénal dans les sections 162 à 166 en prenant des dispositions pour l'enquête et la collecte de preuves de cybercriminalité et de collecte non autorisée de données. La CDPA confie le mandat d'Autorité de protection des données à l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ), un mandat supplémentaire à ses principaux rôles et fonctions en vertu de la PTA, une décision qui a été critiquée bien avant la promulgation de la loi sur la protection des données.

Cette décision a été critiquée bien avant la promulgation de la loi sur la protection des données.

On s'inquiétait de la possibilité que la POTRAZ ne puisse pas s'acquitter efficacement de son mandat, étant donné qu'il s'agit d'une autorité de régulation dans le secteur des postes et télécommunications, avant qu'elle ne s'occupe de son rôle désigné par la CDPA comme autorité de protection des données. La CDPA existe depuis au moins un an, il est donc encore nécessaire de sensibiliser le public. En février 2022, POTRAZ a demandé à toute personne contrôlant les informations personnelles d'au moins 30 personnes concernées de notifier l'APD, d'employer un responsable de la protection des données et à toute personne de signaler les violations de données à POTRAZ.²⁶ Le 16 novembre 2022, le POTRAZ a lancé un appel à commentaires sur le projet de règlement sur la cyberprotection et la protection des données (autorisation des contrôleurs de données et nomination des DPD), 2022²⁷ qui prévoit, entre autres, la notification des violations de données dans les 24 heures et la nomination des DPD dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement.²⁸

La date limite de soumission des commentaires était le 12 décembre 2022. La promulgation de ces règlements constituera une étape importante, conformément à la section 32 de la CDPA, alors

Et les dispositions modifiées du Code criminel

²² Bulawayo 24 News «Kazembe's visit to UAE surveillance expo ahead of 2023 raises eyebrows» <https://bulawayo24.com/index-id-news-sc-local-byo-225764.html> (consulté le 31 décembre 2022).

²³ Bulawayo 24 News «Kazembe's visit to UAE surveillance expo ahead of 2023 raises eyebrows» <https://bulawayo24.com/index-id-news-sc-local-byo-225764.html> (consulté le 31 décembre 2022).

²⁴ Loi sur la cyberprotection et la protection des données, (Chapitre 12:07) <https://www.veritaszim.net/node/5522#:~:text=Act%20as%20gazetted%20with%20correct,in%20GN%20491%2F2022.%5D&text=ENACTED%20by%20the%20Parlement%20and%20the%20President%20of%20Zimbabwe.&text=This%20Act%20may%20be%20cited,%5BChapter%2012%3A07%5D> (consulté le 29 décembre 2022)

²⁵ Loi sur l'interception des communications (chapitre 11:20), 2007 <http://www.veritaszim.net/node/252> (consulté le 31 décembre 2022).

que le Zimbabwe fait des petits pas vers la mise en œuvre complète de la protection des données dans le pays.

IDENTITÉS NUMÉRIQUES

Le processus d'obtention de cartes d'identité nationales (ID) au Zimbabwe peut être fastidieux et difficile en raison des nombreuses exigences liées à l'obtention de certificats de naissance et des barrières administratives. Avec les prochaines élections présidentielles de 2023, de nombreuses personnes sans papiers seront privées du droit de vote. La Commission électorale du Zimbabwe a lancé la première phase de l'enregistrement biométrique mobile des électeurs en février 2022 et a procédé au lancement de la deuxième phase, qui s'est achevée le 30 avril 2022, afin d'inscrire davantage de personnes sur les listes électorales.²⁹

RÉVISION DU FONDS POUR LE SERVICE UNIVERSEL

Le fonds pour le service universel (USF) au Zimbabwe a été créé par la section 73 de la loi sur la poste et les télécommunications (chapitre 12:05) de 2000 (PTA). Parmi les autres objectifs du fonds, la section 74(c) de la PTA stipule que son but est de financer ou d'aider à financer l'extension des services postaux et de télécommunications aux zones mal desservies et aux centres communautaires à l'intérieur ou à l'extérieur de ces zones.³⁰ Les fonds sont collectés auprès des détenteurs de licences en vertu de la loi, y compris

les opérateurs de télécommunications.

Grâce au système d'inscription biométrique des électeurs, les empreintes digitales et les scans du visage sont pris pour l'identification. Le montant collecté au titre de ce fonds, à la fin de l'année 2022, n'est pas facilement vérifiable, mais en juin 2018, il était estimé à USD120 000 000. L'Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ), en tant qu'administrateur du Fonds pour le service universel, a publié un appel d'offres le 29 juillet 2022 pour, entre autres, fournir des systèmes d'alimentation de secours à l'énergie solaire pour 40 centres d'information communautaires (CIC) et 24 centres d'information communautaires de village (CVIC)³¹ au Zimbabwe, ce qui devrait permettre de relever les défis posés par l'approvisionnement irrégulier en électricité dans les zones où se trouvent les CICS et les CVIC.

En 2022, 32,5 % des Zimbabwéens vivaient dans des zones urbaines, tandis que la majorité, 67,5 %, se trouvait dans des zones rurales,³² signe évident de la nécessité de garantir le décaissement de l'USF aux fins pour lesquelles il est collecté. En novembre 2022, le gouvernement a lancé 10 CIC dans la capitale, Harare, pour réduire la fracture numérique et promouvoir l'accès à Internet.

Le gouvernement a également lancé 16 CIC et laboratoires informatiques scolaires à Gweru, Shurugwi et Kwekwe en décembre 2022.³³ Si l'augmentation du nombre de CIC est une évolution

²⁶ The Chronicle «POTRAZ appelle à l'embauche de délégués à la protection des données» <https://www.chronicle.co.zw/potraz-calls-for-employment-of-data-protection-officers/> (consulté le 1er janvier 2023).

²⁷ Tech Zim «POTRAZ invite votre contribution aux réglementations sur la protection des données, vous pourriez vouloir participer» <https://www.techzim.co.zw/2022/11/potraz-invites-input-on-data-protection-regulations-please-participate/> (consulté le 1er janvier 2023) et POTRAZ <https://www.potraz.gov.zw/?p=2341> (consulté le 1er janvier 2023).

²⁸ Règlement sur la cyberprotection et la protection des données (agrément des contrôleurs de données et nomination des DPD), 2022 <https://www.potraz.gov.zw/wp-content/uploads/2022/11/Draft-Cyber-and-Data-Protection-Regulations.pdf> (consulté le 1er janvier 2023).

²⁹ ZESN «ERC et ZESN déploient des observateurs pour l'opération-éclair d'enregistrement des électeurs de 2022 et pour la campagne de sensibilisation à l'égalité des chances.

Fournit une analyse de la liste des centres d'enregistrement de la phase 1 <https://www.zesn.org.zw/wp-content/uploads/2015/10/ERC-ZESN-Statement-on-Observer-Deployment-FINAL-18022022.pdf>

³⁰ Loi sur les postes et télécommunications (chapitre 12:05) de 2000 https://old.zimlil.org.zw/legislation/num-act/2000/4/Postal_Act.pdf (consulté le 1er janvier 2023). Voir la section 74 ci-dessous.

74 Objet du Fonds L'objet du Fonds est le suivant :

(a) la normalisation des services postaux et de télécommunication et le maintien de normes élevées de qualité dans la fourniture de ces services ; et b) accorder des subventions aux autorités locales ou à leurs agents désignés afin d'aider les personnes nécessiteuses à avoir accès aux services postaux et de télécommunication ; et c) financer ou aider à financer l'extension des services postaux et de télécommunication aux zones mal desservies et aux centres communautaires à l'intérieur ou à l'extérieur de ces zones ; et d) aider à la formation de personnes à la fourniture de services postaux ou de télécommunication ; e) promouvoir ou contribuer à la recherche et au développement dans le domaine des services postaux et de télécommunication ; f) promouvoir et contribuer aux frais d'adaptation ou de facilitation de l'utilisation des services de télécommunication au profit des personnes handicapées, y compris la fourniture gratuite de services de renseignements téléphoniques appropriés pour répondre aux besoins de ces personnes ; g) encourager et faciliter, au profit du Zimbabwe, le transfert des technologies de télécommunication des fournisseurs étrangers de ces technologies ;

conformément à un plan de mise en œuvre annuel préparé par l'Autorité en consultation avec les titulaires de licences de télécommunications cellulaires, postales et de télécommunications et l'entreprise successeur appropriée.

³¹Gouvernement Gazette General Notice 1711 of 2022 <https://gazettes.africa/archive/zw/2022/zw-Gouvernement-gazette-dated-2022-07-29-no-100.pdf> (consulté le 31 décembre 2022).

³² Datareportal <https://datareportal.com/reports/digital-2022-zimbabwe#:~:text=There%20were%204.65%20million%20Internet,percent%20between%202021%20and%202022> (consulté le 31 décembre 2022).

bienvenue dans les zones urbaines, il faut en faire plus pour les communautés marginalisées afin de combler la fracture numérique.

ÉVOLUTION DES TIC ET DES



TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

Le plus grand opérateur de réseau mobile, Econet, a été le premier à lancer la technologie 5G au Zimbabwe le 24 février 2022,³⁴ un développement qui s'inscrit dans le contexte d'une fracture numérique croissante dans le pays exposé par la pandémie COVID-19. 22 sites 5G ont été lancés à partir du 6 mai 2022, la majorité dans la capitale Harare.

La stratégie de développement national 1 (NDS1) est la stratégie du gouvernement pour le développement

de 2021 à 2025, qui comprend l'amélioration de l'innovation en donnant la priorité au programme Virtual Collaboration Nodes (VCN) pour soutenir les applications électroniques dans tous les secteurs, la chaîne de blocs et les technologies d'analyse des grandes données, entre autres.³⁵ La NDS1 souligne l'engagement du gouvernement à développer et à mettre en œuvre une politique d'adoption et d'adaptation des technologies émergentes, principalement l'analyse des données massives, l'intelligence artificielle (IA) et la réalité virtuelle augmentée (VAR). Il n'existe actuellement aucune stratégie nationale indépendante en matière d'IA et les orientations sont glanées dans la NDS1 sur les priorités du gouvernement en matière de technologies émergentes. L'existence de la CDPA est un développement législatif progressif assurant la protection des données.

Le ministère des Finances a alloué 3 300 000 000 ZWL au ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies dans le budget national pour la mise en œuvre de projets tels que l'augmentation de l'accès à la large bande et l'installation de services intelligents d'administration en ligne.³⁶ Cette allocation est en nette diminution par rapport à l'allocation de 7 958 500 000 ZW\$ faite en 2021.³⁷ Il est nécessaire de doter le secteur des TIC de ressources adéquates pour combler la fracture numérique et assurer la croissance de l'utilisation des services électroniques au Zimbabwe.

INITIATIVES DE LA VILLE INTELLIGENTE

Si les initiatives de villes intelligentes permettent d'améliorer l'efficacité de la prestation de services dans de nombreux secteurs tels que la santé, l'éducation et l'agriculture, l'absence de transparence quant à la manière dont elles sont mises en œuvre peut susciter la méfiance. En outre, en l'absence de transparence des processus et de divulgation proactive de l'utilisation des données collectées aux fins du déploiement de ces initiatives, les groupes vulnérables tels que les défenseurs des droits de l'homme et les

³³ 263 Chat «Community Information Centers A drive To Better Economy : Muswere» <<https://www.263chat.com/community-information-centers-a-drive-to-better-economy-muswere/>> (consulté le 1er janvier 2023).

³⁴ Econet <<https://www.econet.co.zw/services/5G-Launch>> (consulté le 30 décembre 2022).

³⁵ National Development Strategy 1 (2021-2025) para <https://www.veritaszim.net/sites/veritas_d/files/NDS.pdf> (consulté le 23 janvier 2022).

³⁶ TechZim <<https://www.techzim.co.zw/2021/11/download-the-2022-national-budget-speech/>> (consulté le 1er janvier 2023).

³⁷ Veritas « Budget 2021 », paragraphe 393, <https://www.veritaszim.net/sites/veritas_d/files/2021%20%20NATIONAL%20BUDGET%20STATEMENT.pdf> (consulté le 1er janvier 2023).

³⁸ The Sunday News <<https://www.sundaynews.co.zw/smart-cities-to-generate-investment-boost-economic-growth/>> (consulté le 31 décembre 2022).

Stratégie nationale de développement

³⁹ The Sunday News <<https://www.sundaynews.co.zw/smart-cities-to-generate-investment-boost-economic-growth/>> (consulté le 31 décembre 2022).

⁴⁰ UNICEF Transforming Education «#ForEveryChild in Zim - a renewed commitment» <<https://www.unicef.org/zimbabwe/stories/transforming-education-foreverychild-zim-renewed-commitment>> (consulté le 2 janvier 2023).

médias peuvent être exposés à des violations de données et à une surveillance arbitraire. Le ministre des technologies de l'information et de la communication, des services postaux et du courrier, le Dr Jenfan Muswere, a indiqué que, grâce aux technologies de l'information et de la communication, le gouvernement cherche à accroître l'efficacité des opérations de maintien de l'ordre et de l'administration des villes.³⁸

Il a souligné que son ministère travaillait avec l'unité d'administration en ligne du bureau du président et du cabinet pour automatiser les systèmes gouvernementaux et mettre en œuvre le projet Zim Connect qui offrira des services en ligne aux citoyens et aux secteurs privé et public.³⁹ La priorité accordée aux services électroniques a constitué une étape positive dans la prestation de services et l'accès à l'information dans l'ensemble des services gouvernementaux. Cependant, le degré d'influence de l'unité d'administration en ligne dans le déploiement des services électroniques par le biais des plateformes gouvernementales n'est pas clair et peut poser un problème pour les droits de l'homme. En outre, l'exclusion des personnes à faible revenu de l'accès aux services en ligne est une conséquence de la fracture numérique existante.

TIRER PARTI DE LA TECHNOLOGIE POUR LES DROITS

La technologie joue un rôle essentiel dans la réalisation des droits de l'homme et peut contribuer à connecter les communautés marginalisées au reste du monde. Au Zimbabwe, certains succès ont été enregistrés dans le secteur de l'éducation. En 2021, le Fonds international des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) s'est associé au ministère de l'enseignement primaire et secondaire pour déployer la plateforme Learning Passport, une application contenant plus de 1000 leçons et modules radio préenregistrés destinés aux apprenants et conformes au programme du Zimbabwean Schools Examination Council (ZIMSEC).⁴⁰

L'application peut être téléchargée sur Playstore pour les smartphones Android et est positive pour les enfants ayant accès aux technologies numériques telles que les smartphones, les ordinateurs portables ou de bureau. Le Zimbabwe

a réalisé son premier recensement numérique en utilisant les technologies numériques pour mener à bien le processus.

L'année juridique 2022 a été lancée sous le thème de l'utilisation de la technologie pour améliorer l'efficacité et l'État de droit dans le système judiciaire.⁴¹ La Commission des services judiciaires a commencé à former son personnel au système de gestion électronique intégrée des dossiers (IECMS) en janvier 2022 et l'ICEMS a été mis en service le 7 février 2022.⁴²

Le lancement de l'ICEMS est un développement opportun et une étape positive dans la promotion de l'accès à la justice au Zimbabwe. Le fonctionnement des tribunaux virtuels dépend fortement d'Internet et le gouvernement est invité à prendre en compte les violations des droits de l'homme qui pourraient survenir en cas de perturbation d'Internet. De telles actions, alors que des mesures positives sont prises en faveur de la transformation numérique, sont rétrogrades et reviennent à se tirer une balle dans le pied.

⁴¹ Further Africa < Zimbabwe to introduces e-courts and commercial courts' <https://furtherafrica.com/2022/05/03/zimbabwe-to-introduces-e-courts-and-commercial-courts/> (consulté le 2 janvier 2023).

⁴² Sunday Mail < Zim Courts Enter Digital Age < <https://www.sundaymail.co.zw/zim-courts-enter-digital-age> (consulté le 2 janvier 2023). Voir aussi le Chronicle Virtual Court in Zimbabwe takes justice delivery system to the people' <https://www.chronicle.co.zw/virtual-court-in-zimbabwe-takes-justice-delivery-system-to-the-people/> (consulté le 2 janvier 2023).

Conclusion et Recommandations

L'état des droits et de l'inclusion numériques au Zimbabwe a été marqué par des préoccupations critiques pour la liberté d'expression et la pratique inébranlable de la perturbation de l'Internet. Les médias ont fait les frais de la nouvelle loi CDPA, tandis que la loi zimbabwéenne prévoit toujours des sanctions pénales pour les fausses nouvelles. La gouvernance des données au Zimbabwe continue d'évoluer alors que la mise en œuvre de la loi CDPA se poursuit sur la voie de la pleine réalisation. Les recommandations suivantes sont formulées :

GOUVERNEMENT	SECTEUR PRIVÉ	SOCIÉTÉ CIVILE
<ul style="list-style-type: none"> ● Travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes afin de garantir l'absence de perturbations ou d'interruptions de l'Internet. ● Abroger les articles 33(2) et 164 C du code pénal, l'article 14 de la S.I 83 de 2020 et modifier l'article 88(b) de la loi sur les postes et télécommunications [chapitre 12:05]. ● Soyez plus proactifs dans la divulgation d'informations sur les plans de déploiement des initiatives de villes intelligentes et assurez une protection efficace des données pour les personnes concernées. ● Assurer une divulgation proactive régulière de la valeur du Fonds pour le service universel et de son utilisation. ● Élaborer une stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle et de technologies émergentes. ● Veiller à ce que les groupes marginalisés soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des initiatives de la ville intelligente. ● Lancer davantage de CIC 	<ul style="list-style-type: none"> ● Divulguer pro activement au public toute instruction gouvernementale visant à perturber l'Internet. ● Collaborer avec le gouvernement pour combler la fracture numérique en réduisant les tarifs des données et en augmentant l'accès au haut débit dans les communautés marginalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Soyez guidés par l'éthique dans vos reportages, afin d'éviter la désinformation et la mésinformation. ● Faire connaître la loi CDPA en collaboration avec le gouvernement et les organisations de la société civile.

GOUVERNEMENT	SECTEUR PRIVÉ	
<p>dans les zones rurales afin de combler la fracture numérique pour les communautés marginalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Promulguer une réglementation sur la cyberprotection et la protection des données respectueuse des droits, suite à l'appel à contribution pour le projet de réglementation visant à rendre opérationnelle la section 32 de la CDPA. ● Pratiquer et encourager la tolérance à l'égard de la dissidence et des opinions politiques divergentes. ● Prendre des mesures législatives ou autres pour améliorer son bilan en matière de liberté des médias, en s'abstenant de procéder à des arrestations arbitraires et de harceler les médias. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Partager des informations de manière responsable et vérifier la véracité des informations partagées sur les plateformes de médias sociaux. ● Faire preuve de tolérance à l'égard des opinions et intérêts politiques divergents, en s'abstenant de tout discours de haine. ● Continuer à demander la promotion et la protection de la liberté d'expression et de l'accès à l'information au Zimbabwe. 	



www.paradigmhqhq.org

Droits d'auteur © 2023